



Question concernant l'encour d' un procès pour des dommage interêt

Par **willyPACA**, le **22/02/2010** à **17:54**

Bonjour, a tous voila j aimerais des information sur l'encours de mon procès même ayant un avocat je n'y comprend plus rien!! je suis désespéré!! merci d avance de votre lecture!! voila en 2007 j ai eu un accident routier moi scooteurs tiers désignée responsable en voiture après cette accident j ai été hospitalisé et subis 90 jours D ITT initiale prolonger pas la suite pendant 1 ans puis reprise a mi temps c de 4mois pour finir par récupérer mon poste du coup j ai porté plainte et pris un avocat spécialiser routier !! le tiers a été jugé coupable avec 1 ans de suspension de permis . entre temps j ai perçu des avance a peut près 8000€ moins les 15% de l avocat bien sur!!j ai subis une expertise médical mandater par la chambre correctionnelle assister de mon expert mon taux d incapacité a été évaluer a 11% !! puis plus de nouvelle après plusieurs mois j ai reçu un courrier du tribunal me signifiant que mon affaire avait été reporter au affaire civile !! j en ai informer mon avocat qui ne ma pas répondu j ai reçu un courrier suivant qui me disais que l affaire avait été décaler en février !! depuis la date a passer je ne me suis pas présenter donc j ai reçu un AR me signifiant que le tribunal en déduit que je me se désiste implicitement Vu l article 425 du code pénale!! voila je viens d en informer mon cabinet qui ma donner RDV dans 2 semaine !! a quoi dois je m attendre je suis deja très remonté 3 ans de procédure vais je touché des dommage et intérêts? merci de votre lecture j espère que vous pourrez m aider et éventuellement me rassurer si c est plausible!! lol merci a tous